

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-116

sur le développement économique : aides aux entreprises

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 12 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 95 000 €, pour le soutien à l'investissement industriel ;

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 2 200 € pour le soutien au conseil,
- . 89 861 € pour le soutien à l'export ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du budget de la Région :

- 95 000 € à la Société FILPROMER, au titre des opérations exceptionnelles, pour son projet de développement,

* sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- 2 200 € pour 2 bénéficiaires, au titre du programme GEODE, conformément à l'annexe 1,

- 89 861 € pour 5 bénéficiaires, au titre du FRAEX, conformément à l'annexe 2,

- 65 489,80 € pour 5 bénéficiaires via la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, au titre du Fonds de Modernisation du Commerce, conformément à l'annexe 3 ;

- de proroger le délai de réalisation du programme de Prime Régionale à l'Emploi accordée à la SARL CRIMO FRANCE à Valframbert (Orne) et à la SARL CEPIA à Flers (Orne), conformément à l'annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-117

**sur le développement économique : construction d'un bâtiment d'accueil d'un centre
d'appels téléphoniques à Cherbourg-Octeville**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 20 000 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des territoires » d'un montant de 800 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 800 000 € à la SHEMA, soit 22,07 % du montant des dépenses éligibles, pour la construction d'un bâtiment d'accueil pour un centre d'appels téléphoniques à Cherbourg-Octeville ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional et de prendre en considération les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-118

sur le développement économique : intelligence économique

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'au 30 juin 2007, le délai de réalisation du projet portant sur « l'intelligence économique au service des agriculteurs et de leurs territoires » mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture du Calvados, au titre de l'appel à projets en intelligence économique 2005 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet d'avenant à la convention pour le retour de celui-ci dûment signé, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-119

sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à l'animation du pôle de compétitivité NORMANDY MOTOR VALLEY

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 3 402 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation Sectorielle » d'un montant de 50 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 50 000 €, soit 30,30 % du programme des dépenses éligibles, à l'Association Normandy Motor Valley, pour le soutien au processus de fusion avec le pôle francilien VESTAPOLIS, au titre du premier quadrimestre 2006 ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-120

sur l'économie sociale et solidaire : Dispositifs Locaux d'Accompagnement

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 26 600 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 26 600 € à la Mission Locale d'Alençon, au titre de la deuxième année du Dispositif Local d'Accompagnement de l'Orne ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-121

sur l'économie sociale et solidaire : Association « C PERMIS »

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à titre exceptionnel, une avance remboursable régionale de 20 000 €, à taux zéro, à l'Association « C PERMIS » afin de permettre à des publics en situation d'exclusion de trouver ou de retrouver les attitudes et les comportements nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle ; les annuités de remboursement sont les suivantes :

- 7 000 € 12 mois après la date de versement de l'avance régionale,
- 7 000 € 24 mois après la date de versement de l'avance régionale,
- 6 000 € 36 mois après la date de versement de l'avance régionale,

le versement de l'avance régionale devant intervenir au plus tard le 30 juin 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-122

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation - ateliers individuels

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion-Qualité-Valorisation » de 2 400 000 € votée en 2006, un dossier « ateliers individuels » d'un montant de 50 264,71 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 11 262,89 € au GAEC CORCAUD à Bouin (85), pour la construction d'un atelier conchylicole sur la zone conchylicole de Saint Vaast,

- 33 018 € à M. Pierre-Emile LEPOIVRE à la Cambe (14), pour la construction d'un atelier conchylicole et l'acquisition de matériel ostréicole,

- 2 489 € à la SARL Dominique LEMONNIER - Les Viviers Pirouais à Pirou (50), pour l'acquisition de matériel de mareyage et la modernisation de l'atelier conchylicole,

- 3 494,82 € à M. Jean BARBELENET à Pirou (50), pour l'acquisition d'un équipement frigorifique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-123

**sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation -
promotion et assistance technique qualité**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et l'assistance technique qualité, une subvention de 22 500 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre et Sud Manche, pour l'organisation de la quatrième édition du festival des Coquillages et des Crustacés à Granville, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-124

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation - actions et études exceptionnelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget 2006 de la Région, au titre des actions et études exceptionnelles, une subvention de 2 550 € à l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie-OPBN, pour son investissement en matériel informatique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-125

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - sécurité en mer

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Sécurité des navires de pêche » de 100 000 € votée en 2006, un dossier « Plan sécurité pêche » d'un montant de 21 870,07 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 21 870,07 € au Comité Régional des Pêches de Basse-Normandie, dans le cadre du « plan sécurité pêche », à charge pour lui de reverser cette subvention de la Région, aux patrons-pêcheurs concernés selon la liste nominative jointe en annexe de la convention qui sera signée entre la Région et le Comité Régional des Pêches ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-126

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Europe » de 590 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 39 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 6 000 € à Normandie Incubation au titre du soutien pour 2006 au projet NENSI,
 - 20 000 € à Normandie Incubation au titre du soutien au projet NENSI II sur 2006-2009,
 - 10 000 € à titre exceptionnel et non reconductible, à la Maison de l'Europe au titre d'une aide au démarrage sur l'exercice 2006,
 - 1 000 € au Collège Lemièrre à Caen, pour l'organisation d'une visite d'étude dans le cadre du programme ARION, du 15 au 19 mai 2006,
 - 2 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'organisation d'un échange professionnel pour les étudiants du Master professionnel « Politiques de la ville », du 17 au 21 avril 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-127

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 860 000 € votée en 2006, un montant global de 208 012,30 € dont :

- 85 000 € pour le dossier « Formation »,

- 30 012,30 € pour le dossier « Emplois »,

- 85 000 € pour le dossier « Réseaux »,

- 8 000 € pour le dossier « FACIT » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 85 000 € au Comité de Liaison InterConsulaire de Basse-Normandie pour la mise en œuvre du programme 2006 du plan régional de formation des acteurs du tourisme,

- 13 516,30 € au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO) pour la 3^{ème} année du recrutement d'un chargé de mission tourisme,

- 16 496 € à l'Office de Tourisme Intercommunal de Bayeux pour le recrutement d'un assistant de direction chargé de l'organisation et du contrôle interne (gestion et qualité) - 2^{ème} année,

- 85 000 € à la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique de Normandie (FRPAT) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2006,

- 8 000 € à la Communauté de communes du canton de Montmartin-sur-Mer pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en valeur du site du Moulin de Sey, dans le cadre du FACIT ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2006 pour le Comité de Liaison Interconsulaire de Basse-Normandie,

- 1^{er} novembre 2005 pour le Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs,

- 6 janvier 2006 pour l'Office de Tourisme Intercommunal de Bayeux,

- 1^{er} janvier 2006 pour la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique de Normandie,

- 16 janvier 2006 pour la Communauté de communes du canton de Montmartin sur Mer, date de l'accusé de réception ;

• de modifier la délibération n° 05-960 en date du 16 décembre 2005, comme suit :

- la subvention de 5 525,52 € attribuée à la SAS PREVITHAL pour la réalisation d'une étude du transfert de l'activité de thalassothérapie sur le site de Donville-les-Bains (Manche), dans le cadre du FACIT, est ramenée à 4 620 €, le montant initial ayant été calculé sur le TTC et non sur le HT ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-128

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 250 000 € votée en 2006, un montant global de 34 494,42 € dont :

- . 16 583,42 €, pour le dossier « Tourisme et Handicap »,
- . 17 911 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 540 000 € votée en 2006, un montant de 102 567 €, pour le dossier « Normandie Qualité Tourisme » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :**

- 102 567 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie pour la mise en œuvre de l'opération « Normandie Qualité Tourisme »,

- ° Dans le cadre du Tourisme de Découverte d'Entreprise :

- 2 411 € à Monsieur Gérard COUSIN à Raids (Manche), pour son projet d'aménagement de la ferme de « La Tournerie »,

- 15 500 € à la SA Normandie Caramels pour l'amélioration des conditions d'accueil du public,

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :**

- 1 763,42 € à Monsieur et Madame LACAILLE aux Moitiers d'Allonne (Manche), pour la création d'un meublé accessible aux personnes handicapées,

- 14 820 € à la SA Normandie Caramels pour la mise en accessibilité de ses locaux aux personnes handicapées ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées acquittées par les fournisseurs ; les dossiers mobilisant des crédits de fonctionnement feront l'objet d'une convention spécifique ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2006 pour la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie,

- 11 janvier 2006, date de l'accusé réception, pour la mise en accessibilité des locaux de la SA Normandie Caramels,

- 1^{er} décembre 2005, date de l'accusé réception, pour Monsieur Gérard COUSIN,

- 30 décembre 2005, date de l'accusé réception, pour l'amélioration des conditions d'accueil du public dans le cadre du Tourisme de Découverte d'Entreprise pour la SA Normandie Caramels ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-129

sur le tourisme : promotion touristique régionale - Comité Régional du Tourisme de Normandie

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour la promotion touristique régionale, une subvention de 339 260 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie, pour son programme d'actions 2006, en complément de celle de 1 357 040 € accordée par délibération n° 05-117 du 15 décembre 2005, portant ainsi à 1 696 300 € le montant global de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-130

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Emplois Tremplins »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 6 825 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 425 000 € pour l'aide à l'emploi,

- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 2 845 € pour la professionnalisation des Emplois-Tremplins ;

- d'attribuer, les subventions suivantes :

- 425 000 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, dont 423 000 € pour l'aide à la rémunération et 2 000 € pour l'aide à l'ingénierie, conformément à l'annexe 1,

- 2 845 € sur le chapitre 931 du Budget de la Région pour l'aide à la professionnalisation des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier la délibération n° 05-727 du 14 octobre 2005 comme suit :

- la subvention de 50 000 € accordée à l'Association Sol'Air est annulée, l'association ne pouvant plus, pour des raisons financières, s'engager sur le financement à long terme d'un emploi supplémentaire ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-131

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « 1000 parcours pour l'emploi »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier « 1000 parcours pour l'emploi » d'un montant de 1 500 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », un montant global de 76 866,34 € conformément à l'annexe 1,

- de modifier les délibérations suivantes, conformément à l'annexe 2 :

- délibération n° 05-728 du 14 octobre 2005

la subvention de 6 188,00 € accordée au Groupe FIM en faveur de Mlle DUMOTTIER Valérie est annulée, l'intégration sur l'emploi visé n'étant pas possible dans l'immédiat ,

- délibération n° 05-852 du 21 novembre 2005

les subventions de :

- . 4 392,68 € accordée à l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) en faveur de Mlle MEDJAHED Elodie est annulée, l'employeur s'étant désengagé du parcours,

- . 4 459,00 € accordée au CESR/ECF en faveur de M. DEHAIS Christian est annulée, l'action prévue par le CES/ECF n'ayant pas pu être mise en oeuvre, un nouveau plan de formation avec l'AFT-Formation Continue est proposé dans ce même rapport ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-132

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Nouveaux Services-Emplois Jeunes »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », un montant global de 5 659,60 € conformément aux annexes 1a et 1b ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-133

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : aide à l'emploi

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 300 620 € pour l'aide à l'emploi ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention globale de 360 620 € à la Direction Régionale de l'AFPA dont :

- 235 620 € pour le fonctionnement de la cellule « 1000 parcours pour l'emploi »,

- 125 000 € pour le fonctionnement de la Plate-forme « Nouveaux Services » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-134

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : opérations de développement local

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 95 239 € pour le programme « Opérations de développement local » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 95 239 € réparti conformément à l'annexe 1,

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-135

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : Maisons de l'Emploi et de la Formation

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'engager la Région, en tant que membre constitutif au sein des deux associations labellisées « Maison de l'Emploi et de la Formation » du Cotentin et d'Alençon, la collectivité disposant de deux postes avec voix délibérative pour la MEF du Cotentin et d'un poste avec voix délibérative pour la MEF d'Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-136

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : création et reprise d'entreprises

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du budget de la Région au titre du programme « Création et reprise d'entreprises » une subvention de 71 428 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour la mise en oeuvre d'une formation-action personnalisée destinée à des porteurs d'idées dans le cadre du dispositif régional de couveuse d'entreprises ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations et dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-137

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : formation des chefs d'entreprises

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, au titre de la formation des chefs d'entreprises, une subvention de 9 000 € à la Chambre d'Agriculture de l'Orne pour la mise en oeuvre d'une action de formation inter organisations professionnelles agricoles destinée à un groupe de 12 personnes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-138

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : aide au reclassement - formation des salariés

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 95 680 € pour le programme « Aide au reclassement et formation des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de l'aide au reclassement et à la formation des salariés, une aide de 95 680 € à l'AREF BTP pour la mise en oeuvre de son programme d'actions de formation en direction des salariés d'entreprises du BTP ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-139

sur l'aménagement du territoire : pays et agglomérations - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 11 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 110 465 € au titre du contrat de Pays Saint-Lois,
- 60 200 € au titre du contrat de l'Agglomération Saint-Loise,
- 93 250 € au titre du contrat de Pays de la Baie du Mont Saint Michel,

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes et d'agglomération, ou communes et associations maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

ANNEXE

Bénéficiaires	Opérations	Coût HT	Aide de la Région
Pays Saint-lois : Communauté de communes de l'Agglomération Saint loise (50)	Création d'un golf compact urbain à Saint-Lô	Coût total : 300 000 €	110 465 € 36,8 %
Agglomération Saint loise Communauté de communes de l'Agglomération Saint loise (50)	Création d'un parc urbain à Saint-Lô	Coût total : 492 000 €	60 200 € 12,23 %
Pays de la Baie du Mont Saint Michel : Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Manche (50)	Aménagement du Golf de Granville, commune de Bréville-sur-Mer	Coût total : 373 000 €	93 250 € 25 %

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-140

sur l'aménagement du territoire : adhésion à l'Association Pour la Fondation des Pays (APFP)

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association Pour la Fondation des Pays (APFP) ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant de 3 750 € à l'APFP, correspondant à la cotisation de la Région Basse-Normandie pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-141

sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire - contrat « Cœur de Bourg », « Ville Régionale », « Pôle Intercommunal » - attribution de subventions

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD,
Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 10 000 000 € votée en 2006, un montant de 42 555 € pour le dossier Contrat « Pôle Intercommunal » destiné à la Communauté de communes du Pays de Tinchebray ;

- d'attribuer pour un montant de 42 555 € sur le chapitre 905 fonction 53 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

ANNEXE

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Cdc du Pays de Tincchbray (61)	CPI de la Cdc du Pays de Tincchbray: Réhabilitation d'un local vacant pour la création de la maison du Sabotier, à Saint Cornier des Landes	69 600 € plafonné à 60 000 €	15 000 € 25 %	DDR : 38 280 € Cdc : 16 320 €
Cdc du Pays de Tincchbray (61)	CPI de la Cdc du Pays de Tincchbray : Aménagement des abords de la maison de Pays à Tincchbray	Coût total : 37 625 € Plafonné à 29 000 €	11 555 € 40 %	DGE : 15 050 € Cdc : 11 020 €
Saint-Cornier-des-Landes (61)	CPI de la Cdc du Pays de Tincchbray: Aménagement du pourtour de la salle communale de Saint Cornier des Landes	80 000 €	16 000 € 20 %	DGE : 16 000 € Cme : 48 000 €

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-142

**sur les communications : Routes Nationales - Programme 1 % paysage et
développement - Chambre d'Agriculture de la Manche**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger à la règle de la prescription quadriennale concernant l'attribution par délibération n° 01-438 du 13 juillet 2001, d'une subvention de 12 307,21 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour une étude préalable de valorisation des sièges d'exploitations visibles depuis l'A 84 et en conséquence, de prolonger le délai imparti et d'autoriser le versement de la subvention, soit 12 307,21 € au-delà du délai de quatre ans ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-143

sur les communications : Routes Régionales - RD 924 - aménagement entre Argentan et Fontenai-sur-Orne

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 23 600 € au Conseil Général de l'Orne correspondant à la participation régionale au titre des années 2004 et 2005, pour le financement des études, acquisitions foncières et travaux en vue de l'aménagement à 2 X 2 voies de la RD 924 entre Argentan et Fontenai-sur-Orne ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de l'Orne, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-144

sur les transports ferroviaires : Groupement des Autorités Responsables de Transport

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 000 000 € votée en 2006, un dossier « Associations » d'un montant de 19 000 € ;
- de renouveler l'adhésion de la Région à l'Association Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 19 000 € à l'Association Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART), correspondant à la cotisation de la Région Basse-Normandie pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-145

**sur les communications : transports ferroviaires - modification de l'offre TER -
Carnaval de Granville**

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 3 173,44 € à la SNCF, pour la mise en place d'un train spécial à l'occasion du Carnaval de Granville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 15 à la convention du 18 février 2002 relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF.

La facturation des montants inscrits dans cet avenant se fera dans le cadre du dispositif financier prévu à l'article VIII.4-a de la convention TER du 18 février 2002, c'est-à-dire sur les charges C3 du compte de facturation définitif 2006, payées en 2007.

L'actualisation des charges forfaitaires contractualisées se fera selon la formule d'indexation décrite en annexe 17 de la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et dans les conditions prévues dans l'avenant n° 15 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-146

**sur les communications : Technologies de l'Information et de la Communication -
couverture améliorée en téléphonie mobile dans le département du Calvados**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger aux dispositions des délibérations du Conseil Régional en date des 29 et 30 septembre 1975 et 22 février 1982 concernant l'attribution par délibération n° 01-154 du 16 mars 2001, d'une subvention de 152 449,02 € au Conseil Général du Calvados, pour le soutien à l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile et en conséquence, de prolonger le délai imparti et d'autoriser le versement du solde de la subvention, soit 105 769,02 €, au-delà du délai de quatre ans ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant correspondant avec le Département du Calvados,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-147

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

* sur l'AP de 66 000 000 € votée en 2006, pour « l'adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et la rénovation et de la maintenance des locaux d'accueil et d'hébergement », les dossiers suivants :

° au titre de la poursuite des programmes antérieurs

- 300 000 € en complément pour la réorganisation des VRD au lycée technique « P.S de Laplace » à Caen,
- 200 000 € en complément pour la rénovation, l'extension et la restructuration du CDI au lycée professionnel « les Sapins » à Coutances,
- 339 000 € en complément pour la rénovation du service de restauration au lycée « P. et M. Curie » à Saint-Lô,
- 7 000 € en complément pour la rénovation de la chaufferie à l'EREA « R. Doisneau » à Saint-Lô,
- 15 000 € en complément pour le remplacement des menuiseries extérieures au lycée « H. Cornat » à Valognes,

° au titre des nouvelles opérations du PPI 2005-2006 et de son avenant 2006

- 250 000 € pour la rénovation de la centrale d'aspiration de copeaux de l'atelier menuiserie au lycée « A. Sorel » à Honfleur,
- 2 470 000 € pour la rénovation de l'internat au lycée « J. Jooris » à Dives-sur-Mer,
- 20 000 € en complément pour la mise en conformité du site des chariots élévateurs au lycée « J. Mermoz » à Vire,
- 250 000 € en complément pour la rénovation de la voirie et des parkings au lycée « J. de la Morandière » à Granville,
- 40 000 € pour la rénovation du centre équestre et des ateliers de maréchalerie au LEPA de Saint Hilaire du Harcouët (étude),
- 50 000 € pour la mise en sécurité des ascenseurs dans les lycées de Basse-Normandie (diagnostic),
- 200 000 € pour établir un état des lieux des systèmes de traitement d'air et des installations de ventilation dans les lycées de Basse-Normandie (diagnostic),
- 120 000 € pour le diagnostic thermique des bâtiments des lycées de Basse-Normandie dans le cadre de la politique de développement durable,

* sur l'AP « équipements pédagogiques dans les établissements publics » de 6 100 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 46 000 € pour des équipements pédagogiques,
- 26 000 € pour le service général,

* sur l'AE « rémunération des mandataires » de 1 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant équivalent, pour la rémunération des mandataires qui suivent, pour la Région, les opérations du Programme Prévisionnel d'Investissements dans les lycées,

* sur l'AE « carnets techniques » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant équivalent, pour l'élaboration des carnets techniques des lycées de Basse-Normandie,

* sur l'AE « aide à l'acquisition des manuels scolaires » de 3 300 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant équivalent, pour le dispositif régional d'aide à l'acquisition ou à la location de manuels scolaires ;

- d'attribuer :

® sur le chapitre 902 du budget de la Région

* au titre des équipements,

- 15 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 5 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.2,

® sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement complémentaires aux établissements publics :

- 3 subventions conformément à l'annexe V,

* au titre de la politique éducative :

- 9 subventions au titre du Fonds Social Régional, conformément à l'annexe VI ;

* au titre du PRDFP :

- 56 622 € à l'Espace Régional de Ressources sur l'Emploi, la Formation et les Métiers (ERREFOM) pour le fonctionnement 2006 de l'OREFOM ;

- de modifier la délibération suivante :

* au titre des dépenses d'équipement et d'aménagement dans les établissements d'enseignement privé

- délibération n° 05-327 du 23 mai 2005

la subvention de 7 515,76 € accordée au lycée « Jeanne d'Arc » à Caen pour des équipements pédagogiques, est ramenée à 4 721,33 €, conformément à l'annexe A,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision d'attribution pour les subventions accordées par délibération n° 05-327 du 23 mai 2005 au lycée « Victorine Magne » à Lisieux et de prendre en compte les factures acquittées avant cette date, pour les aménagements et équipements pédagogiques, conformément à l'annexe B ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-148

sur le fonds commun du service hébergement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 5 subventions pour un montant global de 31 500 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-149

sur la désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des lycées

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner un avis favorable à la proposition de l'Inspecteur d'Académie de l'Orne concernant la désignation de M. Sylvain MOUSSAY, responsable de l'entreprise BRUNET SA à La Ferté-Macé, pour siéger au Conseil d'Administration de l'EREA « Pierre Mendès France » à La Ferté-Macé, en remplacement de M. MARAIS, démissionnaire.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-150

sur l'enseignement supérieur

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « U3M » de 5 235 00 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 23 000 € pour la pose de manodétendeurs dans le cadre de l'achèvement de l'opération de construction du CNRT Matériaux Campus II à Caen inscrite au CPER 2000-2006 ;

- d'attribuer :

3 sur le chapitre 902 du budget de la Région, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006

- * à l'Etat (Rectorat – Ministère de l'Education Nationale)

- 164 000 € au titre du solde de la participation des collectivités locales pour la construction du Centre d'Enseignement Multimédia Universitaire (CEMU) à Ifs,

- 118 000 € au titre du solde de la participation régionale à la construction des locaux Restaurant Universitaire et Maison de l'Etudiant à Alençon,

- * à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 450 000 € au titre de la poursuite du financement des collectivités à la construction de la Maison des Langues et de l'International sur le Campus I à Caen,

- 381 000 € au titre du solde du financement des collectivités locales à la construction du CERMN-laboratoire de l'UFR « sciences pharmaceutiques » à Caen,

- * au Conseil Général de l'Orne

- 754 650 € au titre du solde de la participation régionale au chantier de la Bibliothèque Universitaire de l'IUFM sur le site universitaire d'Alençon-Damigny,

3 sur le chapitre 932 du budget de la Région,

- * à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 1 000 € pour l'organisation le 15 mars 2006 d'un séminaire sur le thème « l'action européenne en faveur du développement durable - quelles opportunités pour les territoires » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-151

sur l'enseignement supérieur : Bourses sanitaires et sociales - recours

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 2 949 930 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans des formations paramédicales et figurant dans la liste jointe en annexe, pour un montant global de 44 217 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-152

sur la recherche : orientation, soutien et expertise des Pôles, Réseaux et équipes de recherche

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 300 000 € au titre du « pôle de recherches bio médicales », pour les travaux de la Fédération des Registres des Tumeurs de Basse-Normandie,

- 227 000 € au titre du « pôle sciences humaines », pour le soutien au développement de la recherche en sciences humaines et sociales,

- 4 000 € au titre des « colloques », pour l'organisation des « Journées Georges Doriot »,

- 29 270,21 € au titre du réseau « Matériaux Polymères Plasturgie », dans le cadre du Pôle Universitaire Normand, pour la troisième année de l'étude intitulée « Compréhension des phénomènes de décoloration des profilés PVC à usage extérieur, rosissement et grisaillement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

*pour les travaux de la Fédération des Registres des Tumeurs de Basse-Normandie et conformément à l'annexe budgétaire jointe, 300 000 € répartis comme suit :

- 46 750 € à l'Hôpital Louis Pasteur de Cherbourg,
- 40 000 € au GRETAD de Caen,
- 111 000 € au Centre François Baclesse,
- 40 000 € à l'Université de Caen,
- 59 500 € au CHU de Caen,
- 2 750 € au Centre Hospitalier d'Alençon ;

*à l'Association de préfiguration du GIP « Ecole de Management de Normandie » :

- 227 000 € pour la mise en œuvre de son programme de recherche sur les années 2006 à 2008,

- 4 000 € pour l'organisation des « Journées Georges Doriot » ;

*à l'ISPA Entreprises d'Alençon :

- 29 270,21 € pour la troisième année de l'étude intitulée « Compréhension des phénomènes de décoloration des profilés PVC à usage extérieur, rosissement et grisaillement » ;

- de prendre en compte :

- à partir du 1^{er} janvier 2006, les justificatifs des frais afférents aux travaux de la Fédération des Registres des Tumeurs de Basse-Normandie,

- à partir du début de la troisième année des travaux, les justificatifs des frais afférents à l'étude intitulée « Compréhension des phénomènes de décoloration des profilés PVC à usage extérieur, rosissement et grisaillement »

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de convention pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-153

sur la recherche : transfert de technologie - innovation

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

* sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 38 028 € au titre du Potentiel Humain,
- 79 200 € au titre de l'Incubateur,
- 600 000 € au titre du soutien aux structures de diffusion technologique,

* sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 7 218 749 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 100 000 €, au titre du soutien aux structures de diffusion technologique ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 38 028 € à l'Université de Caen, au titre de la procédure des Allocations Post-Doctorales en Laboratoire ayant une activité de recherche appliquée ou finalisée, conformément à l'annexe 1,

- 79 200 € à NORMANDIE INCUBATION, au titre de l'Incubateur, dont 35 000 € pour le fonctionnement de la structure, conformément à l'annexe 2,

- 600 000 € à ADRIA NORMANDIE, au titre du soutien aux structures de diffusion technologique,

* sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- 4 600 € à NORMANDIE INCUBATION, au titre du Fonds Régional de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, conformément à l'annexe 2,

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 100 000 € à ADRIA NORMANDIE, au titre du soutien aux structures de diffusion technologique ;

- d'accorder un délai d'un mois à chaque bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-154

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 440 000 € votée en 2006, les dossier suivants :

- 27 768,62 € pour le programme « Contrats d'Objectifs et de Partenariats »,

- 6 180,00 € pour le programme « Accompagnement de structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 162 442,62 €, les subventions suivantes :

- * au titre des Contrats d'objectifs et de partenariat

- 27 768,62 € dont 13 884,31 € de FSE à Plastalliance, conformément à l'annexe 1,

- * au titre des structures d'accueil, d'information et d'orientation

- 128 494 € au CRIJ dont :

- . 18 294 € pour la « Bourse Jeune Europe »,
- . 41 700 € pour l'édition d'Actuel Basse-Normandie,
- . 31 000 € pour le poste de documentaliste,
- . 37 500 € pour le service Atoustage,

- * au titre de l'accompagnement de structures de formation et le développement de l'ingénierie pédagogique

- 6 180 € au GIP « FCIP » de l'Académie de Caen Basse-Normandie pour la mise en place d'une formation destinée à des enseignants et formateurs dans le domaine des techniques du patrimoine bâti traditionnel normand ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-155

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi, pour un montant global de 2 110 416 €, les subventions suivantes :

- * au titre des formations préparatoires à l'emploi et à la qualification

- 1 000 € à la Mission Locale du Pays d'Alençon, pour l'organisation d'une opération de sensibilisation à l'apprentissage,

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 274 585 €, conformément à l'annexe 1,

- * au titre du réseau d'accueil et autres dispositifs :

- 1 834 831 €, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-156

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de porter à 650 € le montant de la participation régionale au financement de l'accompagnement de la VAE ;

- de prendre en charge les 70 heures de formation nécessaires à l'accès par la VAE au Diplôme Professionnel d'Aide Soignant ;

- d'approuver la mise en oeuvre par le GRETA Pays d'Auge, d'une action expérimentale collective relative à l'accès par la VAE au CAP Petite Enfance ;

- d'affecter sur l'AE « Fonds Régional pour la formation professionnelle » de 9 170 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 75 789,70 € pour le programme « Promotion individuelle »,
- 5 953,00 € pour le programme « Financements individuels »,
- 65 570,00 € pour le programme « Culture, tourisme et autres secteurs »,
- 17 158,00 € pour le programme « Validation des Acquis de l'Expérience » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de la formation tout au long de la vie, pour un montant global de 164 470,70 €, les subventions suivantes :

- * au titre de la promotion individuelle :

- 75 789,70 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre des financements individuels :

- 5 953 € conformément à l'annexe 2,

- * au titre du programme « Culture, tourisme et autres secteurs » :

- 65 570 € au Comité de Liaison InterConsulaire pour la mise en œuvre de son programme de formation en faveur des professionnels du tourisme,

- * au titre du programme « Validation des Acquis de l'Expérience »

- 15 600 € conformément à l'annexe 3,

- 1 558 € au GRETA du Pays d'Auge pour une expérimentation VAE sur le CAP « Petite Enfance » ;

- de modifier la délibération n° 05-546 du 21 novembre 2005 comme suit :

- * au titre du programme « Financements individuels »

le nombre de places prévues dans les écoles pour les formations préparatoires ou le diplôme professionnel d'aide-soignant est modifié conformément à l'annexe 4 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 5 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-157

sur la formation professionnelle et continue : marchés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans l'annexe jointe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-158

sur la culture : soutien au spectacle vivant

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 528 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE : SPECTACLES VIVANTS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Panta Théâtre (Caen)	- Création 2006 "Plus loin que loin" - Reprise de Frida Khalo - Résidences - Spectacles invités	762 228 €	175 000 €	193 800 € DRAC	68 400 € Calvados	93 000 € Ville de Caen	41 558 € Politique des droits de l'Homme 3 000 € ONDA 7 850 € Formation artistique 20 000 € ODIA 5 000 € AFAA 154 620 € Autofinancement
Compagnie Nord- Ouest Théâtre (Caen)	Spectacle « Pandore... Ouvre-toi »	426 367 €	84 000 €	84 000 € DRAC	36 330 € Calvados 42 440 € Manche	20 000 € Ville de Caen 15 000 € Ville d'Alençon	144 597 € Autofinancement
Tanit Théâtre (Lisieux)	2 créations : « Liquidation » de Imre KERTESZ et « Blanche Aurore Céleste » de Noëlle RENAUDE. Reprises : « Monsieur Armand dit Garrincha » et « Mary's minuit » de Serge VALLETTI. « Opus incertum 1 ».	281 100 €	80 000 € (30 000 € au titre des créations + 50 000 € au titre de la programmation du lieu)	40 000 € DRAC	30 000 € Calvados	45 000 € ville de Lisieux	6 600 € CNASEA-ANPE 4 700 € ODIA 13 000 € Emploi Tremplin 61 800 € autofinancement

Compagnie de l'Elan Bleu (Cherbourg)	Création : « Herodias », d'après les « Trois contes » de FLAUBERT (3 ^{ème} volet). Dates et localisations : du 8 au 10 mars 2006 au Trident à Cherbourg ; du 18 au 26 mars 2006 au Café de la danse à Paris.	677 326,79 €	30 000 €	61 000 € DRAC	38 111 € Manche	16 122 € Ville de Cherbourg	7 500 € ODIA 7 495,50 € AFAA 6 513,26 € SPEDIDAM 20 076,54 € CNASEA 490 508,49 € Autofinancement
Association Azimut Compagnie Max et Maurice (Maizet – Calvados)	Diffusion de la création 2005 « Oups »	267 392 €	20 000 € pour la diffusion 10 000 € au titre du projet Centre Dramatique de Village	34 218 € DRAC	27 424 € Calvados		5 000 € ODIA 11 280 € CNASEA 159 470 € Autofinancement
Théâtre du Champ Exquis (Blainville-sur-Orne)	Création 2006 : « D'ici et d'ailleurs, via l'Océanie » ; diffusion : « Roudoudou » et « Pourquoi »	213 769,43 €	27 500 €	30 000 € DRAC	9 000 € Calvados	77 537 € Communauté d'agglomération Caen-La-Mer	69 732,43 € Autofinancement
Théâtre du Loup Blanc (Laleu – Orne)	Création : « Madame, Princesse Palatine », qui sera présentée au Festival d'Avignon ; reprise de « Rodogune » (création 2005).	44 100 €	11 000 €	/	6 000 € Orne	/	10 000 € ODIA 17 100 € Autofinancement

Compagnie de danse AlleRetour (Caen)	Création 2006 : projet chorégraphique en coproduction avec l'ensemble De Caelis Diffusion : « Ellas » à Paris, Alençon, Festival d'Avignon ; « Dors » à L'Hippocampe (Caen) et « Sequenza » au Festival Euro-Scene de Leipzig.	167 100,81 €	37 000 €	45 000 € DRAC	23 000 € Calvados	10 000 € Ville de Caen	12 000 € ODIA 40 100,81 € Autofinancement
Association Vent de Soleil Compagnie Jacky AUVRAY (Vieux-la-Romaine)	Création 2006 : « La Source » à Mondeville (Renaissance)	134 961 €	34 000 €	10 000 € DRAC	29 000 € Calvados (ODACC)	6 050 € Ville de Caen 6 750 € Ville de Mondeville	4 800 € CEC 44 361 € Autofinancement
EPCC - Centre des Arts du Cirque (Cherbourg-Octeville)	Fête à l'occasion de l'ouverture du nouveau bâtiment. Les journées du cirque nordique partiront à la découverte du renouveau du cirque suédois, finlandais et danois.	154 815 €	20 000 €	20 000 € DRAC	20 000 € Manche	20 000 € ville de Cherbourg	74 815 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-159

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique et animation culturelle » de 1 898 000 € votée en 2006, un montant de 9 843 € pour le dossier « Fonds d'Intervention Culturelle Régional » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », les subventions suivantes :

- 643 € à l'Association Mémoire de fer à Saint Germain le Vasson, pour l'acquisition de matériel informatique,

- 9 200 € à l'Association Fol'Art, pour la création de l'Espace Yvonne GUEGAN à Caen (création d'ateliers d'artistes et aménagement du jardin en lieu d'exposition de sculptures) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (référence des règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-160

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 21 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE : FICR (Fonctionnement)

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association « Balkans Transit »	4 ^{ème} printemps balkanique : « Bulgarie, terre d'Europe ». Localisation : Haute-Normandie, Basse-Normandie, Ile-de-France Dates : 2 mai – 9 juin 2006. Collaboration avec le festival « Ecrire et mettre en scène aujourd'hui » du théâtre Panta, avec la Compagnie Actea, le théâtre Ephéméride, exposition, cinéma, conférences, invitations d'écrivains.	301 550 €	20 000 €	15 000 € DRAC 9 450 € DEAI ministère de la Culture 7 000 € ministère des Affaires étrangères	3 000 € Calvados 8 000 € Manche 3 000 € Orne 1 500 € Eure 1 500 € Seine-Maritime	20 000 € ville de Caen	3 000 € Droits de l'homme (Basse-Normandie) 3 000 € Conseil régional Haute-Normandie 10 000 € AFAA 30 000 € Réserve parlementaire 6 000 € Leader+ 30 000 € ministère de la Culture et ministère des Affaires étrangères de Bulgarie 3 000 € Centre culturel français à Sofia 1 500 € ambassade de Bulgarie à Paris 11 250 € médiathèques et bibliothèques 1 500 € DRDJS 13 500 € CNL 1 500 € CRL 13 500 € Mécénat et sponsoring 85 350 € Autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Foyer socio-éducatif du lycée Jules VERNE (Mondeville)	<u>Dans le cadre des projets d'animation culturelle menés par les lycées ou les associations d'éducation populaire</u> : 10 spectacles de janvier à mai (concerts, théâtre). Participation à « 10 clips pour un regard » : concours consistant à proposer un scénario sur le thème de la lutte contre le racisme.	1 760 €	1 000 €				760 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-161

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 72 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier présenté par Corlet Presse ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE / EXPOSITIONS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Ville de Caen (Musée des Beaux-Arts)	Exposition « Splendeur de Venise 1500-1600 ». Dates : 1 ^{er} avril - 4 juillet 2006. Localisation : musée des Beaux-Arts de Caen	472 000 €	60 000 €	20 000 € DRAC 30 000 € DMF	15 000 € Calvados	187 000 € ville de Caen	80 000 € Mécénat 80 000 € droits d'entrée
Corlet Presse	Exposition de 60 photographies de Sylvain GUICHARD : « Croire en Normandie, religions d'ici et d'ailleurs ». Dates : 4 février – 5 mars 2006. Localisation : musée de Normandie (Caen).	13 500 €	4 000 €	/	/	5 000 € ville de Caen	2 000 € publicité en 4 ^{ème} de couverture d' <i>Au fil de la Normandie</i> 2 500 € autofinancement
Association Art dans l'Orne	13 ^{ème} festival d'art actuel au château de Serans et à la chapelle Saint-Nicolas à Argentan. Dates : 26 mai-25 juin 2006 Symposium international de sculptures en août.	43 150 €	8 500 €	3 000 € DRAC	3 000 € Orne	6 500 € ville d'Argentan	1 000 € Chambre de commerce Flers-Argentan 8 150 € CNASEA 13 000 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-162

sur la culture : convention - Association Française d'Action Artistique (AFAA)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la convention de partenariat avec l'Association Française d'Action Artistique (AFAA) jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-163

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 227 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE DIFFUSION MUSICALE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Polyfollia	2 ^{ème} édition de la Fête-Marché Mondiale du chant choral. Dates : du 27 octobre au 1 ^{er} novembre 2006. Vitrine et marché pour les meilleurs ensembles émergents du monde : 50 concerts répartis sur 5 jours	773 570 €	100 000 €	25 000 € DRAC	27 000 € Calvados 228 000 € Manche 5 000 € Orne	40 020 € Saint-Lô 13 340 € CDC de Saint-Loise 2 300 € Louvigny	66 000 € collectivités territoriales de la région 35 000 € Caisse des dépôts et consignations 38 000 € autres partenaires 12 000 € AFAA 181 910 € Autofinancement
Les Musicales de Mortagne	Festival annuel de musique de chambre. Localisation : Perche ornais. Dates : 1 ^{er} et 2, 8 et 9, 15 et 16 juillet 2006. Programme : MOZART	52 035 €	9 500 €	5 000 € DRAC	8 000 € Orne	8 000 € ville et CDC de Mortagne 915 € Tourouvre	5 500 € Mécénat 15 120 € billetterie
Les Heures musicales de l'abbaye de Lessay	13 ^{ème} festival Dates : du 11 juillet au 24 août 2006. Programmation : 11 concerts : M.A. CHARPENTIER, MONTERVERDI, BACH, DEBUSSY, BEETHOVEN...	278 970 €	45 000 € (au titre du festival) 15 000 € (au titre de la diffusion des Arts Florissants)	30 000 € DRAC	35 000 € Manche	6 000 € ville de Lessay 170 € Commune de Canville- La-Rocque	10 000 € ODIA 35 800 € partenaires privés 102 000 € Autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Chœur et Orchestre Universitaire Régional Caen Basse-Normandie	Tournées en Allemagne, USA ; création du concert spectacle « What News ? » ; Mai musical à l'Université ; ateliers avec les Sites Universitaires Distants et concerts.	163 500 €	15 500 €	10 000 € DRAC	/	10 000 € Ville de Caen	1 500 € CNASEA 1 500 € Université 46 000 € Partenaires universitaires (CRTOUS, UCBN, MDE) 2 000 € Mécénat 77 000 € Autofinancement
Communauté d'agglomération Caen-La-Mer	24 ^{ème} édition du Festival « Aspects des musiques d'aujourd'hui ». Dates : 17, 18, 19 mars 2006. Localisation : théâtre de Caen. Programmation : M. LEVINAS, KAGEL, LIGETI, CAGE, EGGERT, KILLMAYER... Evénement unique en région qui offre annuellement une vision de la composition contemporaine. Très bonne qualité. Partenariat avec le FRAC Basse-Normandie qui mettra à disposition des photographies issues de ses collections.	184 500 €	12 000 €	23 000 € DRAC	3 500 € Calvados	/	14 000 € MMSG 9 000 € SACEM 123 000 € Autofinancement
Association des Amis de la Musique à Deauville	10 ^{ème} Festival de Pâques et 5 ^{ème} édition de l'Août musical. Dates : Festival de Pâques : 8-22 avril 2006. Août musical : 2-10 août 2006. Localisation : Deauville, à la salle Elie de Brignac. Programmation : Festival de Pâques : 8 concerts sur 3 week-ends (PERGOLESE, POULENC, MOZART...) Août musical : carte blanches aux jeunes virtuoses, 7 concerts de musique baroque, classique et romantique.	345 000 €	30 000 €	/	9 000 € Calvados	75 000 € ville de Deauville	105 000 € partenariat Casino 50 000 € mécénat d'entreprise 76 000 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-164

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Musique » de 45 735 € votée en 2006, un montant de 2 856,63 € pour le dossier « instruments de musique » ;

- d'attribuer, pour un montant global de 2 856,63 €, sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, les subventions mentionnées dans le tableau figurant en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- * présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe selon lequel tout début d'exécution d'une opération doit être postérieur à la décision du Conseil Régional, concernant ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

Annexe :

Ecoles	Bénéficiaires	Montant des achats	Proposition
Ecole de Musique et de Danse « La Clé de sol »	Association « La Clé de sol » (Villedieu-les-Poêles)	2 036 €	1 018 €
Ecole de Musique intercommunale	Communauté de communes intercom de Balleroy - Le Molay Littry	3 677,26 €	1 838,63 €
	TOTAL	5 713,26 €	2 856,63 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-165

sur la culture : soutien en faveur des Salons du Livre

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des Salons du livre », un montant global de subventions de 22 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association du Festival du Livre de jeunesse et de Bande dessinée de Cherbourg-Octeville	19 ^{ème} Festival du Livre de jeunesse et de Bande dessinée de Cherbourg-Octeville : « De l'air, de l'eau...des livres ! Panse ta planète ! » Date : 8-11 juin 2006. Localisation : Cherbourg-Octeville à la Cité de la Mer	126 917 €	13 000 €	7 000 € DRAC 3 000 € Ministère de l'Education nationale 1 000 € Jeunesse et sports	10 000 € Manche	63 567 € Ville de Cherbourg-Octeville 7 000 € Communauté urbaine de Cherbourg-Octeville 1 500 € autres communautés de communes	2 500 € CNL 1 500 € CRL 2 500 € autres subventions 14 350 € autofinancement
Association Ecritures d'Europe / Littératures Poésie Arts Visuels (Saint-Pair-sur-Mer, Manche)	Festival « Ecritures d'Europe » : édition 2006. Pays à l'honneur : Espagne. Auteurs invités : le poète andalou Antonio CARVAJAL, le traducteur Claude COUFFON et Geneviève BRAME. Partenariat avec les bibliothèques et médiathèques (Caen, Saint-Lô, Argentan), avec le Théâtre de la Presqu'île de Granville, le Musée d'art contemporain Richard ANACREON de Granville (prêt du musée PICASSO de Paris)	15 600 €	4 000 €	1 000 € DRAC	2 200 € Manche	5 000 €	1 000 € partenariat privé 2 400 € Autofinancement
Ville de Deauville	3 ^{ème} édition du salon du livre de Deauville « Livres et Musique »	90 000 €	5 000 €	4 500 € (ministère de la Culture - CNL)	3 000 € Calvados	66 500 € ville de Deauville	5 500 € SACEM 3 000 € Partenariat des commerçants 2 500 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-166

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Livre et lecture » de 417 700 € votée en 2006, un montant de 113 608,17 € pour le dossier « développement des bibliothèques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du développement des bibliothèques, les subventions suivantes :

- 110 041,17 € répartis conformément à l'annexe jointe,

- 3 567 € à la Commune de Martinvast, pour l'informatisation de sa bibliothèque ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de modifier la délibération n° 05-439 du 17 juin 2005 concernant l'aménagement de la bibliothèque de la Commune de Sourdeval, en ramenant la dépense subventionnable de 200 000 € à 169 726,10 €, le montant de la subvention régionale restant inchangée puisque plafonnée ;

- d'annuler la subvention de 2 406,50 € accordée par délibération n° 05-146 du 21 mars 2005 à la Commune de Martinvat, pour l'informatisation de la bibliothèque ; cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la Commune d'Agneaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

Annexe :

Communes	Objet de la subvention	Coût	Part Région	Part Etat	Part Département	Part commune
Commune d'Agneaux (Manche)	Section jeunesse : création dans le cadre de la construction de la médiathèque	142 973,72 €	15 250 €	/	/	127 723,72 €
Commune de Sainteny (Manche)	Construction et aménagement de la bibliothèque	75 994 €	15 250 €	/	24 405 €	36 339 €
Commune de Sainteny (Manche)	Informatisation de la bibliothèque	4 414 €	2 207 €	/	/	2 207 €
Commune de Picaucville (Manche)	Informatisation de la bibliothèque-médiathèque	8 803,25 €	4 401,63 €	1 760,25 €	/	2 641,37 €
Commune de Bréhal (Manche)	Réaménagement de la médiathèque	496 000 €	15 250 €	180 520 €	48 020 €	252 210 €
Commune de Bréhal (Manche)	Informatisation de la médiathèque	8 625,08 €	4 312,54 €	3 146,85 €	/	1 165,69 €
Commune de Brécey (Manche)	Construction et équipement mobilier de la bibliothèque municipale	480 315,80 €	15 250 €	122 000 €	145 308,12 €	197 757,68 €
Commune de Brécey (Manche)	Informatisation de la bibliothèque municipale	19 101,52 €	7 625 €	6 530 €	/	4 946,52 €
Commune de Préaux-du-Perche (Orne)	Construction et équipement mobilier de la bibliothèque municipale	118 884,05 €	15 245 €	9 046 €	33 974,29 €	60 618,76 €
Commune de Picaucville (Manche)	Réhabilitation des anciennes halles en bibliothèque médiathèque	494 076,60 €	15 250 €	136 346 €	48 021 €	294 459,60 €
	TOTAL	1 849 188,02 €	110 041,17 €	323 003,10 €	299 728,41 €	980 069,34 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-167

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote pour le dossier de l'Association Génériques,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », un montant total de subventions de 83 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association Génériques	Le réseau Génériques en Basse-Normandie a pour objectif de 1) diffuser le cinéma en milieu rural dans le cadre de ses circuits itinérants sur les 3 départements et des salles fixes adhérentes. 2) le développement et la qualification de la politique d'animation culturelle du réseau. 3) Former les responsables associatifs des salles du réseau et des sites de circuits itinérants.	577 510 €	63 000 € au titre de la diffusion du cinéma en milieu rural 5 000 € pour l'animation culturelle du réseau	52 104 € DRAC	31 297 € Calvados 28 787 € Manche 19 443 € Orne	14 000 € Dives-sur-Mer 19 052 € Communes du réseau	23 000 € CNC 13 330 € Emplois Tremplins 3 050 € Canal+ 7 110 € FONJEP 22 833 € CNASEA 25 000 € Ligue de l'Enseignement 250 504 € Autofinancement
Association Travelling (Cherbourg-Octeville)	21 ^{ème} festival des cinémas d'Irlande et de Grande Bretagne (Cherbourg) Dates : 28 mars-4 avril 2006. Localisation : Cherbourg-Octeville (Odéon et salle P. ELUARD), Equeurdreville (Le Palace), réseau normand de la Ligue de l'Enseignement. Compétition de longs métrages irlandais et britanniques inédits en France (6 films) ; compétition de courts métrages des écoles de cinéma britanniques, irlandaises et normandes. Sur le thème : «L'humour de toutes les couleurs» : sélection de longs métrages de 1950 à nos jours. Programmation scolaire.	148 250 €	15 000 €	9 000 € DRAC	21 500 € Manche	23 000 € Ville de Cherbourg-Octeville 9 000 € Communauté urbaine de Cherbourg-Octeville	18 000 € British Council de Paris 10 800 € CNASEA 5 000 € Ambassade d'Irlande 10 000 € Partenaires locaux 7 500 € Partenaires nationaux 19 450 Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-168

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 908 410 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, pour un montant global de 908 410 €, les subventions figurant en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,
- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-169

sur la jeunesse et les sports : aides au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer à titre exceptionnel, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, une subvention de 10 000 € au Centre Régional de Médecine du Sport pour 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-170

sur la jeunesse et les sports : aide aux centres de formation agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide aux centres de formation », un montant total de subventions de 545 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-171

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 1 175 000 € votée en 2006, au titre de la politique Jeunesse et Sports, un dossier d'un montant de 45 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 45 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-172

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 55 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-173

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Coopération décentralisée » de 200 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 13 500 € ;

- d'attribuer au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- 13 500 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 6 000 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-174

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des Droits de l'Homme », un montant total de subventions de 36 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-175

**sur la politique de la ville : convention Université de Caen/Région - étude de faisabilité
d'un atelier santé-ville dans l'agglomération d'Argentan**

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appel à projet - Réinventons la ville » de 200 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant global de 1 412 € au titre des actions innovantes ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région à l'Université de Caen Basse-Normandie, une subvention de 1 412 € pour la réalisation de l'atelier urbain n° 2 relatif à la santé et aux conditions de vie des populations fragiles résidant dans l'agglomération d'Argentan,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

ANNEXE
CONVENTION

ENTRE

La Région de Basse-Normandie, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Philippe DURON, Abbaye aux Dames, Place de la Reine Mathilde, BP 523, 14035 CAEN CEDEX,

d'une part,

ET

L'Université de Caen Basse-Normandie, représentée par sa Présidente, Madame Nicole LE QUERLER, Esplanade de la Paix, 14032 CAEN CEDEX,

d'autre part.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Régional du 15 décembre 2005 portant vote du Budget Primitif pour l'exercice 2006,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 24 février 2006,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la Convention

La Région, dans le cadre de sa politique en faveur des actions innovantes dans le domaine de la politique de la ville, a souhaité apporter son soutien à la mise en place d'un atelier urbain relatif à la santé et aux conditions de vie des populations fragiles résidant dans l'agglomération d'Argentan. Ce travail est réalisé par un groupe de quatre étudiants du Master II professionnel « *politiques de la ville, morphologies urbaines, interventions sociales* » de l'Université de Caen Basse-Normandie.

Conformément aux attentes formulées par la Région et l'Atelier Santé-Ville d'Argentan, les étudiants devront s'efforcer de :

- dresser un inventaire des structures institutionnelles engagées dans des actions de santé à destination des publics fragiles (enquêtes auprès des professionnels locaux de la santé),
- développer l'observation de l'état de santé des populations fragiles à partir des indicateurs déjà disponibles et de
- croiser ces indicateurs quantitatifs avec les besoins des publics au moyen d'enquêtes qualitatives (entretiens).

Cette commande donnera lieu à un rendu écrit d'une vingtaine de pages qui sera remis aux services de la Région avant le 30 avril 2006.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement de la subvention du Conseil Régional et les engagements réciproques des parties.

Article 2 : Engagements des parties

La Région s'engage à verser une subvention de 1 412 € (mille quatre cent douze euros) à l'Université de Caen Basse-Normandie.

L'Université de Caen Basse-Normandie s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée.

Article 3 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée à la signature de la présente convention.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Payeur Régional de Basse-Normandie.

Article 4 : Information

L'Université s'engage à informer ses partenaires et le public du concours financier de la Région au travers de ses différents supports de communication.

Article 5 : Contrôle et évaluation

L'Université de Caen Basse-Normandie s'engage à fournir au Conseil Régional les éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation de l'action concernée.

Article 6 : Reversement, résiliation et litiges

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'organisme de se soumettre aux contrôles, le Président de la Région Basse-Normandie peut exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

Si l'Université de Caen Basse-Normandie souhaite abandonner son projet, elle peut demander la résiliation de la présente convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues.

Article 7 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de cinq mois, du 1^{er} décembre 2005 au 30 avril 2006.

Fait à Caen, le

Pour la Présidente de l'Université
de Caen Basse-Normandie et par délégation
La Directrice de l'UFR de Géographie

Pour le Président du Conseil Régional
de Basse-Normandie et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Anne-Marie FIXOT

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-176

**sur la rénovation urbaine : projet urbain des quartiers Nord - Lisieux- Saint Désir -
aménagement du secteur Doumer-Coubertin**

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 2 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 104 601 €, pour le programme de rénovation urbaine de la ville de Lisieux ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à la ville de Lisieux, une subvention de 104 601 €, représentant un taux d'intervention de 30 % du coût total HT estimé à 368 670 €, pour l'aménagement du secteur Doumer-Coubertin ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-177

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé » de 823 000 € votée en 2006, pour la politique régionale en faveur du logement, les montants suivants :

- 8 602 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs »,

- 34 894 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 8 602 €, conformément au tableau joint en annexe I ;

- un montant global de subventions de 34 894 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

ANNEXE I

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs

Nom et adresse du bénéficiaire	OPAH (localisation des logements)	Nombre de logements	Nombre de logements vacants depuis plus de 12 mois	Montant Dépenses subventionnables	Aide de la Région sollicitée
M. Eric LASSERON 50450 HAMBYE	Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise	1	0	19 040 €	952 € (5 %)
M. Roger GUYOT 50000 SAINT LO	Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise	1	1	22 280 €	2 228 € (10 %)
M. Roger GUYOT 50000 SAINT LO	Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise	1	0	24 080 €	1 205 € (5 %)
M. Roger GUYOT 50000 SAINT LO	Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise	1	0	23 720 €	1 185 € (5 %)
Mme Joëlle CORNIERE – 50000 SAINT LO	Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise	1	1	30 321 €	3 032 € (10 %)

ANNEXE II

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants

Nom et adresse du bénéficiaire	OPAH (localisation des logements)	Nombre de logements	Montant Dépenses subventionnables	Aide de la Région sollicitée (5 %)
M. et Mme MIR-KHOSRAVI Hessameddin –14200 HEROUVILLE ST CLAIR	OPAH d’Hérouville- Saint-Clair	1	11 624 €	581 €
M. et Mme Jean-Noël HERMILLY 14340 CAMBREMER	OPAH du Canton de Cambremer	1	5 864 €	293 €
Mme Anne THERESE 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	13 000 €	650 €
Melle Sylvie GAUGE 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	3 738 €	187 €
Melle Stéphanie GOUGEON 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	635 €	32 €
M. Pascal VALLEE- NESPOULOUS 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	5 229 €	261 €
M. François LE PODER 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	6 538 €	327 €
M. et Mme Patrick OGER – 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	6 825 €	341 €
M. Sébastien BOMMET – 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	OPAH d’Hérouville- Saint-Clair	1	10 662 €	533 €
Melle Maryline ROPTIN – 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	OPAH d’Hérouville Saint Clair	1	1 144 €	57 €
Melle Marie-Claire LEBEL – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	OPAH d’Hérouville Saint Clair	1	947 €	47 €
Mme Martine POUPARD – 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	OPAH d’Hérouville Saint Clair	1	7 560 €	378 €
M. Alioune N’DIAYE 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	OPAH d’Hérouville Saint Clair	1	9 887 €	494 €
M. Patrick BRIET 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	OPAH d’Hérouville Saint Clair	1	7 375 €	369 €
M. René TROUCELIER – 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	OPAH d’Hérouville Saint Clair	1	9 553 €	478 €

ANNEXE II (suite 1)

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants

M. François CARRE et Melle Audrey JULIEN 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	OPAH d'Hérouville Saint Clair	1	3 820 €	191 €
M. et Mme Michel PROVOOST – 14340 MANERBE	OPAH du Canton de Cambremer	1	13 000 €	650 €
Melle Andrée LELIEVRE – 14430 HOTOT EN AUGÉ	OPAH du Canton de Cambremer	1	3 324 €	166 €
Mme Renée PROVOOST – 14340 FORMENTIN	OPAH du Canton de Cambremer	1	7 850 €	392 €
M. Guillaume DARNOIS – 14340 ST LAURENT DU MONT	OPAH du Canton de Cambremer	1	13 000 €	650 €
Mme Odette TURPIN 14340 ST OUEN LE PIN	OPAH du Canton de Cambremer	1	4 611 €	231 €
M. et Mme Robert BOUDIN – 14340 LE FOURNET	OPAH du Canton de Cambremer	1	4 591 €	230 €
M. Pierre-Hugo DELOS – 14340 CAMBREMER	OPAH du Canton de Cambremer	1	10 921 €	546 €
Mme Yvette GAYET 14340 BEAUFOR DRUVAL	OPAH du Canton de Cambremer	1	9 608 €	480 €
M. Jean-Christophe PION et Mme Cécile DAVOUST- 14430 HOTOT EN AUGÉ	OPAH du Canton de Cambremer	1	10 440 €	522 €
Mme Marie-France GERDOLLE DOAN 14340 RUMESNIL	OPAH du Canton de Cambremer	1	8 171 €	409 €
M. et Mme Olivier DIESSLER – 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	3 000 €	150 €
Mme Annick HIRBEC 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	3 639 €	182 €
Mme Christiane CLOUAIRE – 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	5 072 €	254 €
Mme Danièle ROUSSEL – 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	1 896 €	95 €
M. et Mme Edmond PASQUET – 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	2 873 €	144 €
Mme Sylvie PATTE 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	3 538 €	177 €
M. et Mme Ilidio VENTURA – 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	1 555 €	78 €

ANNEXE II (suite 2)

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants

Melle Denise BACON 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	5 115 €	256 €
Mme Jeanine HAMDAN – 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	2 119 €	106 €
Mme Gisèle ROBERT 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	3 932 €	197 €
Mme Nelly GOULEY 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	2 431 €	122 €
M. François SAVOURE 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	OPAH d'Hérouville Saint Clair	1	3 718 €	186 €
M. Youssef MIRKHOSRAVI 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	OPAH d'Hérouville Saint Clair	1	5 226 €	261 €
Mme Simone LEGRAND – 14340 ST LAURENT DU MONT	OPAH du canton de Cambremer	1	5 990 €	300 €
Mme Simone MORIN 14430 HOTOT EN AUGE	OPAH du canton de Cambremer	1	7 538 €	377 €
Mme Josiane LEROY 14340 ST OUEN LE PIN	OPAH du canton de Cambremer	1	3 128 €	156 €
Mme Denise GRAINVILLE – 14340 CAMBREMER	OPAH du canton de Cambremer	1	2 694 €	135 €
Agence de la Touques 14100 LISIEUX Mandataire des co- propriétaires suivants :	OPAH de Lisieux			
M. Robillard Arnaud		1	8 018 €	401 €
Mme Guittet Odette		1	7 550 €	377 €
Mme Jacquélet M.		1	1 898 €	95 €
Mme Chauvin Denise		1	333 €	17 €
Mme Roussel Danièle		1	353 €	17 €
Cabinet Pottier S.A. 14100 LISIEUX Mandataire des co- propriétaires suivants :	OPAH de Lisieux			
M. Lepinay Nicolas		1	2 061 €	103 €
M. Lemire Jean-Luc		1	2 358 €	118 €
Mme Gourbedville C.		1	2 073 €	104 €
M. Caudal Denis		1	1 865 €	93 €
Mme Riou Odette		1	3 880 €	194 €

ANNEXE II (suite 3)

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants

Cabinet Pottier S.A. 14100 LISIEUX Mandataire des co-propriétaires suivants : Mme Cauchois M.T. Mme Cornec Fabienne Mme Demoulinger D. M. Deschandeliers M. Melle Ferey Henriette Mme Fosse Hélène Mme Fosse Paulette M. Guillaume Claude Mme Jean Yvette Mme Koffi Nelly Mme Levallois Denise M. Pointeau Robert M. Bouffenzner M. Melle Boissel Denise Melle Moins V.	OPAH de Lisieux	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 755 € 1 520 € 1 478 € 1 499 € 1 616 € 1 455 € 1 727 € 1 717 € 1 478 € 1 740 € 1 657 € 1 522 € 1 491 € 1 512 € 1 644 €	88 € 76 € 74 € 75 € 81 € 73 € 86 € 86 € 74 € 87 € 83 € 76 € 75 € 76 € 82 €
Mme Danielle BONTEMPS – 61290 NEUILLY SUR EURE	OPAH de Longny-au-Perche	1	4 019 €	201 €
M. Charles POUGET 61290 LONGNY AU PERCHE	OPAH de Longny-au-Perche	1	7 491 €	375 €
M et Mme Sébastien AVRIL – 61130 LA CHAPELLE SOUEF	OPAH du Pays Mèlois	1	2 363 €	118 €
M. Pierre ROMET 61130 BELLEME	OPAH du Pays Mèlois	1	4 238 €	212 €
M. et Mme Pierre POUSSIER – 61330 LORE	OPAH de la Communauté de Communes d'Andaine et Bagnole	1	9 857 €	493 €
M. Sylvain GUIYOT 61330 SEPT FORGES	OPAH de la Communauté de Communes d'Andaine et Bagnole	1	12 272 €	614 €
Mme Georgette MOUREY- 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	OPAH de la Communauté de Communes d'Andaine et Bagnole	1	13 000 €	650 €
Melle Françoise LAMOUILLE-61130 LA CHAPELLE SOUEF	OPAH du Pays Bellêmois	1	1 017 €	51 €
M. Bernard PARIS 61290 NEUILLY SUR EURE	OPAH de Longny-au-Perche	1	4 950 €	248 €
Mme Céline BERRIER 61130 LA CHAPELLE SOUEF	OPAH du Pays Bellêmois	1	2 611 €	131 €
Mme Isabelle GAINEAU – 61130 IGE	OPAH du Pays Bellêmois	1	1 534 €	77 €

ANNEXE II (suite 4)

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants

M. Benjamin LEPASTEUR –61140 JUVIGNY SOUS ANDAINE	OPAH de la Communauté de Communes d’Andaine et Bagnole	1	11 000 €	550 €
Mme Jacqueline RONDI-61330 SEPT FORGES	OPAH de la Communauté de Communes d’Andaine et Bagnole	1	11 000 €	550 €
Mme Chantal SEVRIN 61340 ST AGNAN SUR ERRE	OPAH du Val d’Huisne	1	13 000€	650 €
Mme Evelyne PERRONNIS – 61130 GEMAGES	OPAH du Val d’Huisne	1	13 000 €	650 €
M. et Mme Jean-Pierre GUIMOND – 61130 BELLEME	OPAH du Pays Bellêmois	1	12 024 €	601 €
M. et Mme Michel DELIGNE – 61570 ST LOYER DES CHAMPS	OPAH d’Argentan	1	5 418 €	271 €
M. et Mme Edgar MEYER-61200 ARGENTAN	OPAH d’Argentan	1	8 000 €	400 €
M. et Mme Jean- Michel TASSE – 61260 MALE	OPAH du Val d’Huisne	1	7 066 €	353 €
M. Patrice LETELLIER-61200 ARGENTAN	OPAH d’Argentan	1	3 528 €	176 €
M. et Mme Laurent CHERRE – 61340 ST HILAIRE SUR ERRE	OPAH du Val d’Huisne	1	9 543 €	477 €
M. Emile MATHIS et Mme Christine DELARGE – 61200 SARCEAUX	OPAH d’Argentan	1	7983 €	399 €
Mme Yvonne ANDRE 61200 ARGENTAN	OPAH d’Argentan	1	7 929 €	396 €
Mme Odette THIERRY 61200 ARGENTAN	OPAH d’Argentan	1	3 675 €	184 €
M. et Mme Léon ROUVRAIS – 61200 ARGENTAN	OPAH d’Argentan	1	8 826 €	441 €
M. et Mme Raymond POTTIER – 61200 ARGENTAN	OPAH d’Argentan	1	3 250 €	162 €
M. et Mme Guy VALLEE – 61130 ST GERMAIN DE LA COUDRE	OPAH du Val d’Huisne	1	13 000 €	650 €

ANNEXE II (suite 5)

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants

Mme Juliette CRENIER 61260 CETON	OPAH du Val d'Huisne	1	5 310 €	265 €
M. et Mme Marc GOSSELIN – 61330 LORE	OPAH de la Communauté de Communes d'Andaine et Bagnole	1	11 000 €	550 €
M. et Mme Gérard FERON – 61570 MARCEI	OPAH d'Argentan	1	3 838 €	192 €
M. et Mme Patrice DESERT –61200 ARGENTAN	OPAH d'Argentan	1	13 000 €	650 €
M. Jean MARGUERITE-61200 ARGENTAN	OPAH d'Argentan	1	4 599 €	230 €
M. Gérard GENISSEL 61200 ARGENTAN	OPAH d'Argentan	1	4 265 €	213 €
Mme Andrée DUBOIS 61200 ARGENTAN	OPAH d'Argentan	1	9 861 €	493 €
M. et Mme PATRICK HENRY – 61200 ARGENTAN	OPAH d'Argentan	1	7 389 €	369 €
Mme VERONIQUE TERESA- 61200 ARGENTAN	OPAH d'Argentan	1	11 000 €	550 €
M. et Mme MARTIN BESNARD – 61200 ARGENTAN	OPAH d'Argentan	1	3 606 €	180 €
M. et Mme Michel DUVAL – 61200 AUNOU LE FAUCON	OPAH d'Argentan	1	9 868 €	493 €
Mme Olga BEGRAND 61130 BELLOU LE TRICHARD	OAPH du Val d'Huisne	1	4 934 €	247 €
M. et Mme Arnaud TRAVERSA-61260 MALE	OPAH du Val d'Huisne	1	8 794 €	440 €
M. et Mme Jean-Pierre RAUX – 61260 MALE	OPAH du Val d'Huisne	1	8 739 €	437 €
Melle Marie-José FLAHAUT – 61130 BELLOU LE TRICHARD	OPAH du Val d'Huisne	1	4 582 €	229 €
M. Jean-Pierre SIMONet Melle Pierrette DONVAL 61160 BAILLEUL	OPAH d'Argentan	1	13 000 €	650 €
Melle Nadège ALEXANDRE – 61200 SARCEAUX	OPAH d'Argentan	1	9 944 €	497 €
M. et Mme Emile CUPIF –61260 LA ROUGE	OPAH du Val d'Huisne	1	10 395 €	520 €

ANNEXE II (suite 6)

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants

M. et Mme Bernard LAUNAY – 61260 LE THEIL	OPAH du Val d’Huisne	1	3 807 €	190 €
M. Fabrice TESSIER 61260 LA ROUGE	OPAH du Val d’Huisne	1	4 002 €	200 €
M. Joël GREMILLON 61260 LE THEIL	OPAH du Val d’Huisne	1	3 617 €	181 €
Mme Odile LEDUC – 61260 CETON	OPAH du Val d’Huisne	1	11 000 €	550 €
M. et Mme Georges CHABLE – 61130 ST GERMAIN DE LA COUDRE	OPAH du Val d’Huisne	1	5 779 €	289 €
Mme Martine GAUTIER – 61260 CETON	OPAH du Val d’Huisne	1	3 344 €	167 €
M. et Mme Didier BRUNEAU – 61260 L’HERMITIERE	OPAH du Val d’Huisne	1	13 000 €	650 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-178

sur la santé : prévention et éducation pour la santé - Maison des Adolescents

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Maison des Adolescents » de 450 000 € votée en 2006, au titre du programme de prévention et d'éducation pour la santé, un dossier d'un montant de 415 611,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 415 611,50 €, représentant un taux d'intervention de 18 % d'un coût total HT estimé à 2 345 923 €, à l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ACSEA), dans le cadre de la création de la Maison des Adolescents du Calvados à Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-179

sur la santé et le handicap : actions en faveur des personnes handicapées

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aide individuelle aux personnes handicapées » de 210 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 15 752,66 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région un montant global de 15 752,66 € réparti conformément au tableaux joints en annexe I et II ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-180

sur la santé : humanisation des maisons de retraite

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires » de 5 870 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 2 299 160 €, pour l'humanisation des maisons de retraite ;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région un montant global de 2 299 160 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur proposition du service technique de contrôle :
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

ANNEXE

NOM DE L ETABLISSEMENT	DESIGNATION DE L OPERATION	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION DE LA REGION (10 %)	BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION
MAISON DE RETRAITE DE LA MISERICORDE DE SEES	Humanisation de 65 lits	2 977 000 €	297 700 €	Association Maison de retraite « La Miséricorde » 60 rue d'Argentré BP 37 61500 SEES
MAISON DE RETRAITE « ELISABETH DE SURVILLE » A PICAUVILLE	Humanisation de 74 lits	3 389 200 €	338 920 €	Fondation Bon Sauveur Maison de retraite « Elisabeth de Surville » 50360 PICAUVILLE
MAISON DE RETRAITE « LES HAUTS VENTS » A FLERS	Humanisation de 80 lits	3 664 000 €	366 400 €	Association l'E.H.P.A.D. « Les Hauts Vents » 31 rue Docteur Maubert 61100 FLERS
MAISON DE RETRAITE « SAINT JOSEPH » A LIVAROT	Humanisation de 76 lits	3 480 800 €	348 080 €	Maison de retraite « saint Joseph » E.H.P.A.D. 8 Rue Racine 14140 LIVAROT
MAISON DE RETRAITE « Saint Vincent de Paul » à OCCAGNES	Humanisation de 65 lits	2 977 000 €	297 700 €	Communauté de Communes de la Plaine d'Argentan Nord - Maison de Retraite « Saint Vincent de Paul » La Gare - 61160 MONTABARD
MAISON DE RETRAITE D ECOUCHE	Humanisation de 40 lits	1 832 000 €	183 200 €	Maison de retraite E.H.P.A.D. D'Ecouché 4 avenue Léon-Labbé 61150 ECOUCHE
MAISON DE RETRAITE DE TRUN	Humanisation de 102 lits	4 671 600 €	467 160 €	Maison de retraite de TRUN 69 rue de la République 61160 TRUN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-181

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, pour un montant total de 4 822 € au titre du soutien exceptionnel de la Région aux actions de solidarités, les subventions suivantes :

- 1 000 € à Amnesty International, pour l'organisation d'une exposition d'art contemporain (avec la participation d'une quarantaine d'artistes de la Région) en mars 2006 à Caen dans le cadre de la campagne « *Halte à la violence contre les femmes* »,

- 2 000 € à l'Association de Défense des Victimes de l'Amiante - Cherbourg, pour l'édition d'une plaquette de présentation pour améliorer la connaissance de l'association (diffusion vers les hôpitaux, médecins généralistes, médecine professionnelle, CPAM, entreprises),

- 322 € au Secours Populaire Français - Fédération du Calvados, pour le fonctionnement d'un atelier création et l'organisation d'un défilé de mode le 20 mai 2006,

- 1 500 € à l'Institut Régional du Travail Social (IRTS), pour l'organisation d'un Forum des initiatives citoyennes et du développement social local, les 23 et 24 mai 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-183

sur l'environnement : Parcs Naturels et Sites - Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels et Sites » de 2 535 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 15 000 € pour le Parc Naturel Régional Normandie-Maine ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 15 000 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour l'animation du contrat ATEnEE (années 1 et 2) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou selon le cas, signé du Maire ou du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier, afin de prendre en compte les dépenses à compter de juillet 2005 ;

- de modifier la délibération n° 04-455 en date du 17 juin 2005 comme suit :

* d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 757 € à la commune de Couterne pour la restauration des vitraux de la Chapelle Notre-Dame-de-Lignou,

- 3 888 € à la commune de Carrouges pour la réfection des joints de l'église,

- 3 028 € à la commune de Neuilly-le-Bisson pour la restauration de l'intérieur de l'église,

- 4 496 € à la commune de Saint-Denis-sur-Sarthon pour l'aménagement de la place de la Mairie,

- 1 720 € à la commune de La Motte-Fouquet pour la restauration des retables de l'église,

- 2 661 € à la commune de La Lande-de-Goult pour la restauration de la Chapelle Saint-Michel-de-Goult,

- 778 € à la commune de Rânes pour la restauration d'une toile, « L'Assomption » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-184

sur l'environnement : politiques de l'eau et des risques

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Eau et risques » de 2 200 000 € votée en 2006, un montant de 820 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- *sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

- 1 500 € à la FDPPMA 14 pour l'édition du guide « Pêche et Tourisme - Calvados »,

- 1 500 € à la FDPPMA 61 pour l'édition du guide « Pêche et Tourisme - Orne »,

- 1 500 € à la FDPPMA 50 pour l'édition du guide « Pêche et Tourisme - Manche »,

- *sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

- 820 € à la FDPPMA 50 pour la réalisation d'un dispositif de libre circulation du poisson sur la Douve au niveau du barrage du Moulin Bertrand ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées :

- *sur proposition du service technique de contrôle,

- *ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

AVIS

N° 06-185

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur l'environnement : projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
(SAGE) de la Sélune**

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DONNE, à l'unanimité,

- un avis favorable sur le projet de SAGE de la Sélune ainsi rédigé :

« Compte tenu de la qualité du travail fourni et de l'intérêt de la position prise par la CLE quant au devenir des barrages et à la création d'une structure publique pérenne à l'échelle du bassin versant, destinée à assurer la cohérence de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin (suivi et animation de la mise en œuvre du SAGE), la Région Basse-Normandie émet un avis favorable à ce projet de SAGE de la Sélune dont la mise en œuvre doit permettre d'atteindre le bon état écologique des eaux au sens de la Directive Cadre sur l'Eau et de concilier les différents usages de l'eau ».

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-186

sur l'environnement : énergie, air et déchets

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Energie, Air et Déchets » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « Energies Renouvelables » d'un montant de 23 859 € ;

- d'attribuer, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

- 170 € à Monsieur Jean THOMINE pour un kit de bicarburation pour tracteur,
- 8 239 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour l'installation de chauffe-eau solaires,
- 9 204 € au bénéficiaire, mentionné dans le tableau joint en annexe 2, pour un séchoir à foin solaire,
- 4 779 € aux bénéficiaires, mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour la production d'eau chaude sanitaire dans des salles de traite,
- 1 467 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2006-3),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 21 000 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour la première année (2005-2006) du contrat ATEnEE ;

- de prévoir pour les subventions d'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-187

sur l'environnement : développement durable

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appel à projets - Education au développement durable » de 150 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 95 865 € pour l'appel à projets « Associons-nous pour un développement durable ! » ;

- 2 575 € pour le Prix régional du développement durable ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

- les aides mentionnées pour un montant global de 95 865 € conformément au tableau joint en annexe, sous réserve d'un travail partenarial entre la Région et les porteurs des projets pour la réalisation de ceux - ci;

- 550 € au Club Alpin Français de Caen pour l'opération « Que la montagne est belle ! » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-188

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - occupation de l'espace rural
et forêt - bois - soutien aux zones de déprise agricole - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au CNASEA, les subventions suivantes :

- 63 943 € pour le complément régional de dotations jeunes agriculteurs, au titre du 2^{ème} semestre 2005, pour 32 jeunes agriculteurs du Département de l'Orne s'installant en zone défavorisée ou périurbaine, les montants individuels accordés figurant dans le tableau joint en annexe,

- 2 877,44 € pour les frais de gestion de la mesure ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-189

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - production porcine

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la modification du règlement d'application du Fonds Régional d'Intervention (FRI) porcin, pour la mise en place d'une avance remboursable sur quatre ans, d'un montant de 100 € par truie renouvelée dans la limite de 200 truies ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-190

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - agriculture biologique - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démarches qualité et appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 23 169 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 23 169 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-191

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - productions d'accompagnement - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des productions d'accompagnement, une subvention de 468 € à M. Thierry HOUYEL, pour l'achat de 30 essaims reines, sur la base d'une aide de 20 % d'une dépense subventionnable fixée à 2 340 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-192

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - qualité et transformation -
filère non OGM - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un montant de 100 000 €, pour le dossier « Démarches qualité et appui aux filières (AE) » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 100 000 € à l'AFIP Normandie pour son projet d'une Basse-Normandie sans OGM ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-193

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le CNASEA à verser 22 633,68 € pour les aides aux contrats de parrainage, conformément à l'annexe jointe, à partir du crédit certifié disponible par le payeur du CNASEA ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-194

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles – actions exceptionnelles - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, Emploi Agricole et Etudes » de 1 100 000 € votée en 2006, un montant de 68 700 €, pour le dossier « Installation, Emploi agricole et Etudes AE » :

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, à la FRCIVAM de Basse-Normandie, pour son programme d'actions 2006, les subventions suivantes :

- 41 900 € pour l'action n°1, « Réaliser 100 diagnostics énergétiques pour sensibiliser à des systèmes plus économes en agriculture »,

- 8 000 € pour l'action n°2, « Le jeu, l'agriculteur en herbe »,

- 5 500 € pour l'action n°3, « De ferme en ferme – 29 et 30 avril 2006 »,

- 1 600 € pour l'action n°4, « Accompagnement des agriculteurs suite au diagnostic « Changement de système »,

- 5 700 € pour l'action n°5, « Bilan énergétique : publication des résultats, analyse et perspectives »,

- 6 000 € pour l'action n°6, « la santé est dans notre assiette » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-195

sur l'agriculture : aménagement rural - soutenir la filière équine - investissement

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « soutenir la filière équine » d'un montant de 12 832 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 524 € à l'EURL A cheval Vaumartin à Rai (Orne), pour la rénovation d'une carrière ;

- 6 818 € à Monsieur Guillaume BLIN LEBRETON à Fumichon (Calvados), pour la construction d'un marcheur et la création d'un rond d'havrincourt ;

- 4 490 € à l'EARL Tip Top à Ceaux (Manche), pour l'aménagement d'une carrière et d'un sol de manège ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ou sur visa du service technique de contrôle, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-196

sur l'agriculture : aménagement rural - soutenir la filière équine - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aménagement Rural » de 500 000 € votée en 2006, un dossier « Aménagement Rural » de 103 800 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, les subventions suivantes :

- 90 000 € pour la poursuite du programme d'études sur l'Elevage, le Statut - Ostéo-Articulaire et la Performance (ESOPAP) chez le cheval en Basse-Normandie (2005-2006),

- 13 800 € pour le co-financement d'un personnel effectuant une recherche sur l'épidémiologie des affections Ostéo - Articulaires chez le cheval en Basse-Normandie (2^{ème} année) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- la subvention de 90 000 € sera versée au prorata des dépenses réalisées sur la base du montant subventionnable conformément au tableau joint en annexe, dans la limite de la subvention accordée,
- la subvention de 13 800 € est forfaitaire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-197

**sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités par un soutien aux
activités périphériques - investissements agroalimentaires**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 23 292 € pour les « Investissements agroalimentaires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 23 292 € à la SAS MARAIS - Escargots du Pré d'Auge, à Trouville-sur-Mer, au titre de divers investissements agroalimentaires ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 5 % sur les montants subventionnables figurant ci-dessous :

Installation et aménagements	Montant investissements	Taux d'aide	Montant aide
Construction et aménagement d'un nouveau bâtiment de production (gros œuvre ; cloisons ; isolation ; installations frigorifiques ; récupération de matériel frigorifique, de cuisson et d'extraction pour installation dans de nouveaux locaux ; électricité ; plomberie ; gaz ; terrassement ; eau...)	370 460	0,05	18 523
Acquisition de matériel (marmite, étiqueteuse, machine à laver, laveuse chair à escargots, séchoir à coquille, tunnel, operculeuse...)	95 380	0,05	4 769
Total	465 840	0,05	23 292

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- de modifier la délibération n° 05-932 du 21 novembre 2005 comme suit :

- la subvention de 54 147,45 € relative aux travaux immobiliers et comprise dans la subvention globale de 82 309,25 € initialement accordée à la Biscuiterie de l'Abbaye, est transférée à la Société BATIROC NORMANDIE, nouveau maître d'ouvrage pour ces travaux immobiliers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-198

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités agricoles par un soutien aux activités périphériques - Transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 19 078 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 15 261 € à Monsieur Alexandre LEBAS, pour la réalisation de son projet de transformation cidricole (taux d'aide 30 %),

- 2 098 € au GAEC de la BESSINERIE, pour l'achat d'un véhicule frigorifique (cellule frigorifique, taux d'aide 20 %),

- 1 719 € au GAEC de la FILOCHERE, pour l'achat d'un tank à lait (taux d'aide 20 %) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour :

- le dossier du GAEC de la BESSINERIE,

- la subvention de 2 374,84 € accordée par délibération n° 05-922 du 21 novembre 2005 à Monsieur Joël FEREY pour l'aménagement d'un local de transformation et l'achat de matériel de transformation agroalimentaire et de prendre en compte les factures à compter du 26 juillet 2005 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-199

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités agricoles par un soutien aux activités périphériques - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux et produits de qualité - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour ses actions d'animation 2005 en faveur du développement des produits fermiers, au titre de la transformation locale, la commercialisation des produits fermiers, des marchés locaux et des produits de qualité ;
- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-200

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY,
M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY,
Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers du Conseil Général du Calvados et les dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne et de la Manche sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;

- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 1 300 000 € votée en 2006, un dossier « PMPOA » d'un montant de 277 219,30 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément aux tableaux joints en annexe :

- 21 069,50 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 19 dossiers du Conseil Général du Calvados,

- 175 464 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 26 dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne,

- 80 685,80 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 13 dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture de la Forêt de la Manche ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-201

sur le personnel de la Région : mission d'assistance technique

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 4 abstentions (Mmes BASSOT, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC)

- de confier pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} mars 2006, une mission d'assistance technique à un professeur agrégé de droit public, afin de mettre en place une association de préfiguration pour la création d'un Institut des Droits de l'Homme, sur la base d'une rémunération mensuelle de 1 645 € bruts ; les dépenses correspondant aux frais liés à l'exécution de la mission, seront prises en charge par la Région, sur production de justificatifs dans la limite de 4 000 € pour la durée de la mission ;

- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-202

sur le patrimoine

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en location à compter du 1^{er} mars 2006, auprès de l'Agence Century 21 Tirard-Gardie, un box en sous-sol situé à Caen, 27 rue du Clos Beaumois ;

Le loyer mensuel est fixé à 37 € HT ; il sera payé trimestriellement au début de chaque trimestre ; les honoraires sont fixés à 100 H TTC payables à la signature du bail ;

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec MACAO, une convention de location à titre gratuit d'un bureau dans les locaux mis à disposition de la Maison de l'Image à Hérouville-Saint-Clair ; expirant le 29 septembre 2008, cette convention sera renouvelable expressément,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-203

sur le Fonds d'Interventions Régional : Association des Régions de France

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 56 886 € à l'Association des Régions de France, correspondant à la cotisation de la Région, pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-204

sur le Fonds d'Interventions Régional : Amicale des anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 3 050 € à l'Association des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie, pour son fonctionnement et le financement de ses activités pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-205

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 3 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Foyer Père Robert Association Institution Familiale Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus	Achat de survêtements pour des jeunes participant au Challenge Sportif National Michelet à Montpellier	1 500,00 €
Ligue de Football de Basse-Normandie	Coupe des Régions UEFA organisée en Alsace le 19 mars 2006	1 500,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-206

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Badminton Saint-Lois	Organisation d'une randonnée pédestre le 14 mai 2006 autour de Cerisy-la-Fôret au profit de l'association "Aide à l'Adaptation et à l'Intégration d'Enfants Déficients Visuels" de Saint-Lô	300,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-207

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant de 6 900 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association "Amicale Portbail-Grouville"	Organisation des jeux intervilles et paroisses jumelées le 24 juin 2006 à Portbail	2 500,00 €
Communauté de communes du Val de Seulles	Organisation de son carnaval le 17 mars 2006	1 400,00 €
Association « La Perrière tous ensemble »	Organisation d'un « Marché d'Art » à la Perrière durant le week-end de Pentecôte	3 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-208

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Office Universitaire d'Etudes Normandes	Organisation d'un colloque sur le thème de la Normandie Constitutionnelle au Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle du 1er au 6 juin 2006	3 000,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier MOULIN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-209

sur l'exercice de mandats spéciaux pour les Conseillers Régionaux autres que les Vice-Présidents ayant délégation

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ce mandat ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REPRESENTATIONS DU MOIS DE JANVIER 2006

Nom	Date	Objet	Lieu
MM. TOURRET et FONTAINE	du 8 au 11 janvier 2006	Inauguration de l'exposition « Peindre en Normandie » et avenir du jumelage	Bergen (Norvège)

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-210

sur les marchés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

I - Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;

II - Autorisation deancements de consultations

- d'autoriser le Président à lancer les consultations en application des articles 26 à 30 du Code des Marchés Publics, de l'article 74 dudit Code pour les prestations de maîtrise d'œuvre ne relevant pas des monuments historiques, et de l'article 35-III-4° du Code des Marchés Publics, lorsque les prestations de maîtrise d'œuvre relèvent de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

- d'autoriser les mandataires à lancer les consultations, objet de leur convention de mandat respective, en application des mêmes articles ;

- d'autoriser le Président et les mandataires à relancer les consultations en cas d'Appel d'Offres infructueux ;

- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE TECHNIQUE

I - Autorisation de signature

I.1 MARCHES

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
ICADE G3A	14	Construction d'une salle polyvalente au lycée Victor Lépine à Caen	Travaux	14 – plomberie chauffage, ventilation	SANI CHAUFFAGE – 61200 ARGENTAN	902	71 909,84 * rectificatif suite erreur d'écriture
DDE 61	61	LYCEE « JEAN GUEHENNO » de FLERS – Remplacement de menuiseries extérieures.	Travaux	Lot unique : menuiseries extérieures PVC, acier et aluminium.	M.P.O. Fenêtres 61000 Alençon.	902	178 365,76
DDE 61	61	LYCEE « JEAN GUEHENNO » de FLERS - Rénovation du pôle scientifique et autres locaux d'enseignement.	Travaux	Lot n° 6 : plomberie - sanitaires - chauffage - V.M.C.	SANI-CHAUFFAGE 61200 Argentan.	902	150 301,83
				Lot n° 8 : revêtements de sols souples en PV.C.	GAGNEUX DECORS 61000 Alençon.	902	35 565,60
DDE 61	61	LYCEE « FLORA TRISTAN » de LA FERTE-MACE – Restructuration de l'Internat.	Travaux	Lot n° 1 : démolitions - maçonnerie - faïence.	LAINE LEDAUPHIN 53700 Villaines-la-Juhel.	902	117 056,86
				Lot n° 10 : chauffage - ventilation - plomberie - sanitaires.	OGER 50140 Mortain.	902	91 173,70
Sans objet EDUCATION	14	Travaux de fumisterie dans la chaufferie des logements du Lycée Jean ROSTAND de Caen	Travaux	Lot unique	DALKIA 14053 Caen	902	16 722,00

I.2 - AVENANTS

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
Sans objet Budget	14	Marché d'assurances pour la Région Basse Normandie	Services	Lot 1 – Dommages aux biens, incendie et risques annexes – Marché N°393.04	AXA Assurances 14120 Mondeville	930	0
L'avenant de transfert de marché a pour objet de prendre en compte la succession de Monsieur Jacques RAMOND par Monsieur Frédéric CHAZAL, agent général des différentes sociétés AXA, dont l'agence est située 38 rue pasteur à MONDEVILLE (14120), et ce depuis le 1 ^{er} juillet 2005. Cet avenant n'a pas d'incidence financière.							
Sans objet PATRIMOINE	14	Transformation de logements en bureaux (dans 2 bâtiments existants) pour la Région Basse-Normandie	Travaux	Lot 6 – Electricité Marché N° 198.05	SARL Jean DODEMAN 14000 Caen	903	Avenant 1 + 1 482.06 + 4.8 %
L'avenant a pour objet la fourniture et la pose d'appareils électriques suite à la modification des locaux, le remplacement de matériel vétuste existant, ainsi que le complément de brassage informatique demandé par la Direction des Systèmes d'Information.							
ICADE G3A	14	Remplacement des menuiseries extérieures au lycée Louis Liard à FALAISE	Travaux	2 – menuiseries extérieures acier – 263.05	BON 14000 Caen	902	0
Avenant de transfert suite au transfert de l'entreprise JM BON Père à William BON (Fils de JM BON) depuis le 1 ^{er} juillet 2005							
DDE 50	50	Restructuration de l'externat au lycée Littré - Avranches	Maîtrise d'œuvre	Marché N°428.03	Cabinet Lucet - Duhamel	902	0
Le changement de raison social du cabinet Lucet - Duhamel du fait du départ de la société de monsieur Duhamel nécessite un avenant sans conséquence financière. Le nouveau groupement est ainsi constitué du cabinet Lucet – Lorgeoux (Lucet mandataire) et du B.E.T. I.G.C.							
ICADE G3A	14	Centre National de Recherche Technologique Matériaux (CNRT) – CAEN	Travaux	16 – FLUIDES SPECIAUX – 99.04	KINETICS France Avenant n° 3	902	+ 18 950.09 (+ 4.99 %)
Mise en œuvre de manodétendeurs sur les fluides spéciaux en remplacement des vannes d'arrêt prévues au marché							

II - Autorisation de lancement de consultation

Mandataire	Département	Nature prestation	Objet du marché
ICADE G3A	14	Services Travaux	Rénovation de la centrale d'aspiration de copeaux de l'atelier menuiserie au Lycée Albert Sorel (COTE FLEURIE) à Honfleur
Non déterminé EDUCATION	14-50-61	Services Travaux	Etat des lieux des systèmes de traitement d'air et des installations de ventilation dans les lycées de Basse-Normandie

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-211

sur la représentation du Conseil Régional : Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Cotentin

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité,

MM. BOSQUET et FORAFO pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-212

sur la représentation du Conseil Régional : Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) d'Alençon

Réunion du VENDREDI 24 FEVRIER 2006

Réunie le vendredi 24 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FRANCOIS, KORO, M. LECOSTEY, Mmes CAUCHY, AMELINE, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité,

pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la
Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon :

- Mme FRANCOIS titulaire,
- M. SOUBIEN suppléant.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA